

Conseil municipal du jeudi 21 janvier 2021

Gilles Barbieux, maire, accueille les participants :

« Compte tenu des conditions sanitaires, cette réunion est délocalisée salle des fêtes avec information auprès de la sous-préfecture.

Elle se déroulera sans public selon les recommandations prescrites. En effet, en période de confinement, l'assistance aux réunions des conseils municipaux ne constitue pas un motif de sortie dérogatoire. Néanmoins, pour cause d'utilité publique, seuls les journalistes peuvent y assister et je remercie Jean Marc Dupuis pour sa présence de ce jour.

Cette réunion est présentée sur You tube pour assurer le caractère public de celle-ci.

S'agissant d'une assemblée délibérante les élus peuvent justifier de leur déplacement en dehors des horaires du couvre-feu en présentant en cas de contrôle des forces de l'ordre leur convocation à cette réunion.

Mme Marie Héléne Quatreboeufs m'a informée du retard de son arrivée en séance

Le quorum étant atteint, il est 18h40, je déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Qui est volontaire pour assurer le secrétariat de séance ? Mme Thérèse Musart.

Y-a-t-il des procurations ? Mr Loïc Lagache pour Mr Christian Raton

Meilleurs vœux à vous et à vos proches et surtout la santé.

Je vous adresse mes remerciements pour votre grande disponibilité en cette fin d'année concernant les décorations de Noël du centre bourg (montage et démontage) auxquels j'associe Mme Régine Poiriez qui a imaginé tous les préparatifs de cette décoration qui a marqué les esprits de la population en ces temps si particuliers.

Et également pour votre disponibilité à la préparation et la distribution des colis destinés aux seniors ainsi que la galette des rois, la distribution des gourmandises de Noël aux élèves des écoles de Faumont, et enfin pour la distribution des cartes de vœux et du calendrier des animations 2021. Toutes ces actions ont été fortement appréciés des Faumontois

C'est pourquoi j'ai tenu à vous remercier pour votre engagement en vous offrant un outil pédagogique qui permettra en ces longues soirées d'hiver de vous divertir en famille et surtout de découvrir l'ensemble des compétences de Douaisis Agglo.

Avant d'entamer l'ordre du jour, nous allons respecter une minute de silence en la mémoire de Mr André Gostiaux, Président de la section faumontoise des anciens combattants et prisonniers de guerre-CATM-TOE qui nous a quitté le 1^{er} janvier dernier.

Je vous remercie.

Ce conseil est un conseil municipal de transition, avec 9 points à l'ordre du jour en attendant celui du vote du budget primitif qui doit s'effectuer avant le 15 avril. »

Point 1 : Approbation du compte-rendu du 26 novembre dernier.

Y-a-t-il des observations ? une remarque :

M. le Maire souhaite que le nom de famille des élus intervenants au cours des réunions soit indiqué dans le PV

Résultat du vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Arrivée de Mme Quatreboeufs

Point 2 : Demande de subvention DETR 2021 priorité 1 – projet isolation et rénovation des bâtiments communaux

M. le Maire : « Des travaux de couverture, zinguerie, isolation et remplacement de plafonds, remplacement de moyens de chauffage, de quelques portes et fenêtres, de l'éclairage vont être engagés dans les bâtiments suivants : mairie, garderie maternelle et école maternelle.

Il nous faut délibérer pour une demande de subvention Dotation Equipement des Territoires Ruraux concernant ces travaux d'isolation thermique et de rénovations de ces bâtiments communaux.

Le montant des travaux relatifs au projet s'élève à 229 253,59€ HT

Pour cela nous sollicitons une subvention au titre de la DETR 2021. Le financement sera assuré comme suit :

DETR (Etat) 91701,44€ HT participation de 40%.

ADVB Département du Nord 91701,44€ HT participation de 40%

Total des demandes de subventions 183 402,88€ HT

Autofinancement (Commune de Faumont) 20% soit 45850,71€ HT

Total général de l'opération : 229 253,59€ HT »

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la TVA payée par la commune est récupérée dans un délai de 2 ans

Questions ? aucune

Résultat du vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 3 : Demande de subvention DETR 2021 priorité 2 - projet d'accessibilité garderie maternelle côté cour

M. le Maire : comme précédemment, il nous faut délibérer sur une deuxième demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux concernant une rampe d'accès avec rambarde conforme à l'accessibilité de la garderie maternelle côté cour.

Le montant des travaux relatifs au projet s'élève à 9908,04€ HT

Pour cela nous sollicitons l'aide de l'Etat à travers une subvention au titre de la DETR 2021.

Le financement sera assuré comme suit :

DETR (Etat) 2972,41€ participation de 30%

ADVB Département du Nord 3963,22€ participation de 40%

Total des demandes de subventions 6935,63€ HT

Autofinancement (Commune de Faumont) 2972,41€ soit 30%

Total général de l'opération : 9908,04€ HT

Je précise que seuls deux dossiers de demandes de subvention peuvent être déposés au titre de ce dispositif et qu'ils doivent être priorités. De cette manière, il est possible qu'au moins l'un des deux dossiers soit retenu par les services de l'Etat. Mais compte tenu des nombreux plans de relance mis en place et de l'augmentation des enveloppes budgétaires, il paraît fort probable que ces deux dossiers soient retenus.

Y a-t-il des questions ? aucune

Résultat du vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 4 : Adhésion au Service Energie Collectivités du SCoT Grand Douaisis 2021-2023.

M. le Maire : Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique DT3E (Douaisis Territoire d'Excellence, Environnementale et Energétique) le SCoT Grand Douaisis s'engage depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions à l'amélioration de leur patrimoine.

Ce service porté par le SCoT est assuré par des conseillers énergie qualifiés sur les problématiques énergétiques et patrimoniales.

Ce service nous permet de :

- Recevoir une expertise avertie sur les problématiques énergétiques
- Maîtriser et réduire nos consommations (fluides)
- Réaliser des rénovations importantes adaptées à notre patrimoine
- Développer l'utilisation et/ou la production d'autres sources d'énergie, notamment renouvelables.

Pour la commune de Faumont, le coût annuel de ce service sera de 1,40€ par habitant et par an. Soit 3119,20€.

Bien que ce service existe depuis 2011 et permette des économies substantielles, les municipalités précédentes n'y ont jamais adhéré.

Nous devons délibérer sur l'engagement de la commune à ce service du SCOT.

Questions ?

Caroline Grimbert : « le SCOT a-t-il été consulté pour les travaux de rénovation envisagés pour les bâtiments communaux? »

M. le Maire : oui, il y a eu anticipation sur cette adhésion. Jean-Pierre Bruneaux et moi avons rencontré la conseillère du SCOT ; nous l'avons accompagnée pour une visite des bâtiments et lui fournirons toutes les factures nécessaires pour analyse.

Jean-Christophe JACQ : y a-t-il un accompagnement financier du SCOT pour les travaux ?

M. le Maire : non

Résultat du vote - Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 5 : Remboursement exceptionnel de frais engagés par une élue.

M. le Maire : Une collectivité ne pouvant accéder à certains magasins, Mme Musart a fait l'avance de frais pour l'achat des décorations de Noël en centre bourg. Il convient donc de les lui rembourser. Le montant total de ces achats s'élève à 112,74€. Tous les justificatifs ont été fournis.

Etes-vous d'accord pour ce remboursement de frais ?

Résultat du vote - Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 6 : CLSH 2021

M. le Maire : Il s'agit du recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour les périodes de vacances scolaires.

Seront créés :

Pour les petites vacances de février, de printemps et d'automne

- Au maximum 12 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation
- Au maximum 3 emplois à temps non complet à raison de 13 heures par semaine.

Pour les vacances d'été : semaine 28 à 32

- Au maximum 22 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation
- Au maximum 3 emplois à temps non complet à raison 13 heures par semaine.

Tout cela en fonction des besoins liés au nombre d'inscriptions à ces différents centres de loisirs.

La rémunération des adjoints d'animation comprend les congés payés, les jours fériés et se calcule au prorata des jours travaillés. Avec une prime de 20€ par réunion au prorata de la participation aux réunions préparatoires.

L'indemnité allouée aux animateurs assurant la surveillance des enfants lors des sorties camping est fixée à 50€ par nuitée.

Tous ces crédits correspondants sont bien entendu inscrits au budget.

M'autorisez-vous à recruter des animateurs pour l'encadrement des centres de loisirs 2021 ?

Avez-vous des questions ? aucune

Résultat du vote - Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 7 : Autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. le Maire : Comme le budget primitif n'est pas voté à la date du 1^{er} janvier, Il nous faut délibérer pour pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. (dépenses d'investissement 2020 : 188201,94€)

Le quart des crédits est donc fixé à 47050,48€

La répartition des dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 10 : 456,50€ (ex : remboursements FCTVA urbanisme)

Chapitre 20 : 2125,75€ (ex : achat de logiciels, études...)

Chapitre 21 : 22077,15€ (ex : remplacement d'ordinateur de chauffage...)

Chapitre 23 : 22391,08€ (travaux)

Avez-vous des questions ? aucune

Résultat du vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 8 : Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale

M. le Maire : Le Département du Nord entretient le marquage horizontal des routes départementales en agglomération dans les communes de moins de 10000 habitants hors passages protégés et bandes stop.

Il nous faut renouveler la convention avec le Département du Nord concernant cette signalisation signée il y a 3 ans.

Avez-vous des questions ? aucune

Résultat du vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 9 : Informations diverses

M. le Maire : point sur l'avancement des chantiers, sachant que certains travaux de voirie ont été différés en raison des congés et de la fermeture des centrales d'enrobés.

Sont programmés :

- début février :Réfection Rue du Debout et aménagements de sécurité (chicane-écluse) Rue De Gaulle ;
- mi-février Pose de panneaux stops et radars fixes rue De Gaulle et rue Verte ;
- début mars :Installation des 101 lanternes à leds (8 rue Carpentier, 14 rue Dupire, 17 rue Coquet, 9 rue du Moulin, 5 Résidence Verte rue, 25 Rue De Gaulle, 18 Rue Colette et 5 Résidence H.Lespagnol. Le coût total de ces travaux s'élève à 83448€ TTC (380 lanternes à Faumont dont 250 à changer)

La participation financière du Département du Nord fixée à 50% sur le HT est de 34770€.

Thérèse Musant : comment s'est fait le choix des rues et quel sera le calendrier des autres tranches de renouvellement ?

M. le Maire : les rues ont été choisies en fonction de la vétusté de leur éclairage (constat fait avec la société de maintenance) et en optant pour un remplacement complet des lampes dans une même rue.

Jean-Christophe JACQ : A noter que ces travaux d'éclairage public sont obligatoires, puisque la législation prévoit que les lampes à vapeur de mercure et lampes type boule ne seront plus autorisées après 2025.

M. le Maire : chaque année des nos bénéficiaires de ce remplacement par leds, et, compte tenu du coût annuel, d'environ 30 000€, nous espérons renouveler la quasi-totalité de l'éclairage pour la fin du mandat.

Lorsque les conditions climatiques seront meilleures, les travaux de réfection de la rue Colette seront entamés avec pose d'un plateau surélevé permettant la sécurisation de la traversée de la Voie Verte. Le SMAPI sera également sollicité pour le nettoyage du cours d'eau situé dans cette rue.

Mise en place de quatre passages protégés au niveau des arrêts de bus rues du Boujon et Bourgage. Coût des travaux 2235€ HT soit 2682€ TTC. Une subvention a été demandée et accordée pour un taux de 20% par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) soit 447€.

Pour rappel, la commune n'avait pas demandé de subvention depuis plus de 10 ans.

Les fortes pluies de la semaine dernière ont démontré que l'entretien et le nettoyage du courant du Pont Ducat réalisé par le SMAPI (syndicat des milieux aquatiques et de prévention des inondations) étaient nécessaires car aucune inondation n'est survenue dans les quartiers du Boujon et du Bourgage. Les derniers travaux d'entretien de ce courant remontent à plus de 15 ans.

La course cycliste professionnelle les « 4 jours de Dunkerque » traversera notre commune le 04 mai prochain : passage par la D30. (Secmont- Picterie)

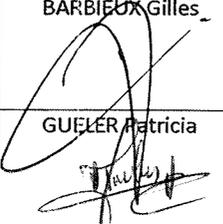
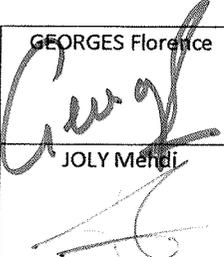
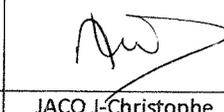
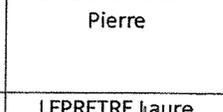
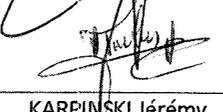
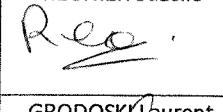
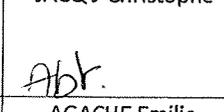
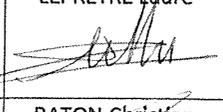
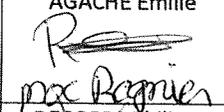
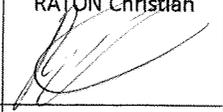
Distribution du prochain bulletin municipal (20 pages) aura lieu en milieu de semaine prochaine.

Y-a-t-il des questions diverses ?

Philippe Decorps : Quelles sont les possibilités de réunir les commissions compte tenu du couvre feu ?

Florence Georges : les réunions pourront se tenir, via l'utilisation d'une plateforme, en « visioconférence »

Il est 19h12, la séance de conseil municipal est close

BARBIEUX Gilles 	GEORGES Florence 	VENDAMME Vincent 	MUSART Thérèse 	BRUNAUX Jean-Pierre 
GUELER Patricia 	JOLY Médi 	REGNIER Suzelle 	JACQ J-Christophe 	LEPRETRE Laure 
KARPINSKI Jérémy 	CATILLON Sandrine 	GRODOSKI Laurent 	AGACHE Emilie 	RATON Christian 
GRIMBERT Caroline 	LAGACHE Loïc 	QUATREBOEUF Marie-Hélène 	DECORPS Philippe 	